

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 15 juin 2023

DEUX CENTRES TEMPORAIRES DÉDIÉS AUX DEMANDES DE TITRES D'IDENTITÉ OUVRONT À LYON ET SAINT-PRIEST POUR 4 MOIS

Depuis la sortie progressive de la pandémie, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont connu une hausse inédite. Pour soutenir l'effort des collectivités dans la réduction des délais de délivrance, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un plan d'urgence qui se décline, cette année encore, dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Sollicitée par la Préfecture du Rhône, les Villes de Lyon et Saint-Priest se sont rapidement investies pour mobiliser des agents et des locaux avec un objectif : réduire le délai d'attente de prise de rendez-vous.

OUVERTURE DE DEUX CENTRES TEMPORAIRES À LYON ET SAINT-PRIEST

Le lundi 19 juin 2023, en collaboration avec l'État, les Villes de Lyon et Saint-Priest ouvriront deux centres temporaires spécialement dédiés aux demandes de passeports et cartes d'identité pour une durée de 4 mois.

L'objectif de ces centres est de renforcer la capacité d'accueil des usagers en proposant des créneaux de rendez-vous supplémentaires. Ces structures temporaires n'ont pas vocation à se substituer aux autres mairies équipées de dispositifs de recueil.

Respectivement composés de 10 guichets, ces centres sont accessibles à tous, sur rendez-vous et, quel que soit son domicile selon le principe de déterritorialisation.

Adresses	Prises de rendez-vous
Lyon – Annexe de l'Hôtel de Ville 1 place Louis Pradel	www.lyon.fr/demarches
Saint-Priest – Espace Marboise 18 place Charles-Ottina	www.espace-citoyens.net/saint-priest/espace-citoyens/

L'ÉTAT POURSUIT SES EFFORTS EN 2023

Alors que le volume de demandes de titres reste élevé, l'État s'engage aux côtés des mairies en mettant en place différentes mesures d'urgence :

- Les services de l'État sont mobilisés pour installer 500 nouveaux dispositifs de recueil des empreintes, dans les mairies et dans les France Services. Ils permettront de renforcer les capacités d'accueil des [mairies déjà équipées](#) et d'améliorer le maillage territorial en équipant **11 nouvelles communes dans le Rhône** comme Ampuis, Brindas, Chamelet, Condrieu, Corbas, Francheville, Lentilly et Pusignan.
- Le « contrat urgence titre » est un dispositif proposé aux mairies leur permettant d'être soutenues financièrement : une **allocation forfaitaire** de 4 000 € par dispositif de recueil installé avec l'engagement des communes à augmenter d'au moins 20 % le nombre de demandes recueillies sur la période de 1^{er} mai au 30 juin 2023 (14 communes engagées)
- De nouveaux **effectifs supplémentaires** sont recrutés dans les préfectures compétentes : en Auvergne-Rhône-Alpes, l'instruction de l'ensemble des dossiers déposés s'effectue dans les centres d'expertise et de ressources titres de l'État (CERT) de la Loire et de la Haute-Loire.
- L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a développé un [moteur de recherche](#) national pour faciliter la prise de rendez-vous.

Enfin, grâce au travail d'accompagnement des communes pour élargir les plages horaires d'ouverture au public et réduire la durée de chaque rendez-vous, les délais moyens d'attente sont actuellement de 51 jours en moyenne dans le Rhône (contre 62 jours au 1^{er} mai 2023).

PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE !

Le recours à la pré-demande de passeport ou de carte d'identité [en ligne](#) permet d'accélérer considérablement votre temps de passage en mairie. Cette démarche facultative offre une alternative au formulaire CERFA papier.

La pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes.

Cabinet de la préfète du Rhône

Benoît GAILLET - pref-communication@rhone.gouv.fr

Service presse de la Ville de Lyon

Leïla KESSI - leila.kessi@mairie-lyon.fr

Service presse de la Ville de Saint-Priest

Alexandre BASSETTE - abassette@mairie-saint-priest.fr